

17,5
70

TB!! Félicitat!! c'est TB pour du type bac.
Il faut continuer à perfectionner la méthode
(mettre bien toutes les des not. + faire de
comparaisons avec les chiffres du doc.)
DS SES très bon début
type bac!

1. Dans ce tableau fait par la CRE le 30 septembre 2018 "Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel", on y voit les parts de marché des fournisseurs historiques et alternatifs en électricité et en gaz, en France et donc en 2018. On y voit le nombre de clients de chacun aussi, et si ce sont des particuliers ou des entreprises. Si on s'intéresse au marché de l'électricité et aux parts de marché des fournisseurs historiques et alternatifs, on voit que pour les particuliers, la majorité d'entre eux sont clients des fournisseurs historiques. Il y a en 2018, 25 827 000 de clients particuliers qui sont chez EDF, ce qui représente 79,3% des parts du marché. Et il y a 6 758 000 particuliers qui sont clients de fournisseurs alternatifs, ce qui représente 20,7% des parts de marché de l'électricité en France, chez les particuliers. Si on compare donc les parts de marché des fournisseurs historiques à celles des alternatifs en 2018, dans le marché de l'électricité, les fournisseurs historiques en ont essiment 4 fois plus ($79,3/20,7 = 3,8$), ~~un taux d'accroissement multiplicateur de 3,8.~~^{TB}
Les fournisseurs alternatifs ont seulement 1/4 des parts de marché (d'électricité ^{chez} les particuliers) de l'EDF, des fournisseurs historiques.

oui

pas nécessaire d'avoir le nombre de clients c'est juste les parts dans cette quest.

oui
TB

TB Q1 mais tu peux faire ⊕ simple pour cette quest pour avoir ⊕ de tps pour Q2.

TB!

2. Le marché, lieu où il y a échange de biens et de services, ~~est~~ peut être concurrentiel ou non. Lorsqu'il l'est, un grand nombre d'offres et de demandeurs en font partie et font ~~marché~~ ^(non les marchés) fonctionner ce marché avec de l'homogénéité, de l'atômicités etc... Mais il peut ne pas l'être, et avoir seulement un offreur pour le domaine entier (monopole) ou un petit nombre d'offres (oligopole). Et c'est, en tout cas c'était, le cas des marchés de l'électricité et du gaz.

qui

Pour l'électricité, EDF était en monopole et pour le gaz c'était ENGIE. Mais à partir de 1999/2000, ils ont progressivement perdu cette position pour une ouverture totale à la concurrence à partir de 2007. Le passage de monopole à un marché concurrentiel s'est fait avec l'arrivée de fournisseurs alternatifs (dans les 2 ^{marchés} ~~domaines~~) ~~Cette arrivée a entraîné la modification des barrières à l'entrée. Ces barrières sont peuvent être légales, comme~~

* Une barrière à l'entrée d'un marché est une condition qui rend difficile voire impossible dans certains cas l'entrée de nouveaux offreurs dans un marché.

Cette arrivée a entraîné la modification des barrières à l'entrée. * Ces barrières peuvent être légales, naturelles ou stratégiques. Par exemple une barrière légale peut être la loi qui fait que pas m'importe qui peut ~~se~~ ^{mal dit} rendre de l'alcool et donc rentrer dans ce marché (licence N). Une barrière naturelle se fait ~~à~~ à cause des coûts trop chers. Par exemple la SNCF est financée par l'Etat sinon ce n'est pas rentable donc personne ne rentre dans ce marché. Et pour les barrières ^{légales ou pas} stratégiques, il y a par exemple des ententes qui se font entre un petit groupe d'entreprises qui font créer un oligopole et qui rend l'entrée de nouveaux offreurs impossibles à cause de la hausse des prix. On peut l'illustrer avec le cartel des yagourts.

TB del!

qui

TB

qui

TB

qui

TB

* ont perdus des clients, et ont sûrement dû baisser leurs prix aussi.

TB

Dans le cas ~~des~~ ^{des} marchés de l'électricité et du gaz, les barrières à l'entrée sont posées de nature avec seulement les fournisseurs historiques en monopole, à stratégiques jusqu'à ne plus trop avoir d'accès difficile à ces marchés pour un nouvel offreur. En effet, lorsque les fournisseurs alternatifs sont arrivés ils ont osé le monopole de Engie et EDF et même si elles ont une position dominante du fait qu'elles soient historiques, elles ont perdu leur statut de price maker à cause de la concurrence. Et tout cela a aussi, logiquement ^{de marché} réduit le pouvoir ~~d'achat~~ des fournisseurs historiques. def le pu de m?!

Plus le pouvoir ^{de marché} et ~~d'achat~~ est fort, plus l'entreprise qui en a peut décider du prix des ses produits ou de services. Plus elle en a plus elle peut vendre à un prix au dessus de celui d'équilibre. Et pour Engie et EDF c'était le cas, en en situation de monopole ils ~~avaient~~ pouvaient ~~decider~~ tout sur tout. (avec la limitation des lois pour pas qu'ils n'y ^{est} est d'abus de position dominante). Mais lorsque les fournisseurs alternatifs sont arrivés, ils ont sûrement proposé des prix plus bas, et donc plus favorables aux consommateurs. Ce qui a fait que les fournisseurs historiques ont perdu du pouvoir de marché ^{devenus price takers}. En effet comme on le voit sur le ~~deux~~ tableau la part de marché et le nombre de clients a fortement diminué pour Engie et EDF. Pour l'électricité, ~~le nombre~~ la part de marché chez les entreprises est passée de 100% (en monopole), à 77,2% à cause des 22,8% pris par les fournisseurs alternatifs. ^{93.591000 entreprises sur 5051000} Dans le milieu du gaz c'est encore plus flagrant pour les entreprises: Engie à en 2018

13

"seulement" 56,5% des parts du marché à cause
des 43,2% pris par les fournisseurs alternatifs
(ce qui correspond à 283 000 entreprises sur un total
de 657 000) \rightarrow soit la moitié = fois 1 comparaison.

13 |

On peut donc dire que la l'arrivée des
fournisseurs alternatifs sur les marchés de l'électricité
et du gaz ont bien modifié les barrières à l'entrée sur
ce marché et ont réduit le pouvoir de marché des
fournisseurs historiques.

GRILLE DE CORRECTION

EC2 - Question 1 (.....6...../6 points)

Comparez sur le marché de l'électricité les parts de marché des fournisseurs historiques à celles des fournisseurs alternatifs, en 2018, pour les particuliers.

	Barème
Sur le marché de l'électricité, pour les particuliers, 79,3% des parts de marché sont détenues par les fournisseurs historiques en 20182...../2
... contre 20,7% des parts de marché pour les fournisseurs alternatifs (nouvellement arrivés)2...../2
.... Soit presque 4 fois plus de parts de marché pour les fournisseurs historiques.1...../1
Pas de HS (que le marché des particuliers et que pour l'électricité).1...../1

EC2 - Question 2 (.....11,5...../14 points)

A l'aide du document et de vos connaissances, montrez que l'arrivée de fournisseurs alternatifs sur les marchés de l'électricité et du gaz, modifient les barrières à l'entrée sur ce marché et réduit le pouvoir de marché des fournisseurs historiques.

		Barème
Réponse organisée	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Méthode AEI ⇒ Un paragraphe = 1 idée 1...../10,5...../0,5
Mobilisation des connaissances en liant avec l'analyse du document	Définitions des notions <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Marchés ⇒ Pouvoir de marché ⇒ Barrière à l'entrée Explications de mécanisme <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avoir montré que le marché de l'électricité et du gaz sont entrés en concurrence après l'ouverture des marchés : moins de barrières à l'entrée (fin du monopole/oligopole) ⇒ Avoir montré que l'ouverture à la concurrence (réduction des barrières à l'entrée) peut entraîner une baisse des prix et une hausse de la variété pour le consommateur. Illustrations personnelles <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avoir donné un exemple autre que ceux du document (barrières à l'entrée ou autres) 1...../10...../11...../12,5...../2,52...../2,51,5...../1,5
Maitrise des savoir-faire statistiques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avoir lu correctement une fois le nombre de clients ⇒ Avoir lu correctement une fois un % de parts de marché ⇒ Avoir fait une comparaison statistique juste et pertinente ⇒ Avoir remarqué que les fournisseurs historiques perdent des parts de marché avec l'arrivée des fournisseurs alternatifs 0,5...../0,50,5...../0,50...../11...../1